# Création d'une foret alluviale rhénane le long du Muhlbach à Bantzenehim

# Document d'incidence

## Table des matières

Table des matières..... 1
1.Nature des travaux..... 2
1-a Descriptif des travaux ..... 2
4-Etat initial du site ..... 5
4-a Localisation du projet au regard de l'habitat naturel et des espèces (faune, flore)..... 5
**4-b Localisation du projet au regards des zones sensibles**..... 7
Voir le « Formulaire simplifié – Evaluation des incidences Natura 2000 » ci-joint. ..... 7
5- Incidence du projet, mesures de réduction ou de compensation ..... 7
**6-Compatibilité avec les documents réglementaires** ..... 8
**6-a Compatibilité du projet avec le SDAGE, le SAGE et avec les objectifs de qualité des eaux :**..... 8

# 1.Nature des travaux

## 1-a Descriptif des travaux

Le projet consiste à la création d'une forêt alluviale rhénane sur la partie centrale (8.5 ha).

Actuellement, il s'agit d'une zone à usage agricole, principalement des cultures de céréales. L'objectif sur ce secteur est de recréer sur 8.5 ha, un écosystème très diversifié, avec une superficie en eau qui atteint un peu moins d'1 ha. L'aménagement prévoit des zones humides plus proches des milieux rhénans sur environ 4,5 ha, et un reboisement sur le reste de la superficie.

## 2-b Accès au chantier

Les engins seront stockés hors d'eau
Ils travailleront depuis la rive droite (cf plan ci-dessus).

# 3-Profils en long et en travers avant et après travaux

| Profil en travers avant et après travaux |
|---|

Les profils en travers amont et aval seront modifiés sur 5 à 10 m pour permettre les connexions aux zones humides.

- Avant travaux

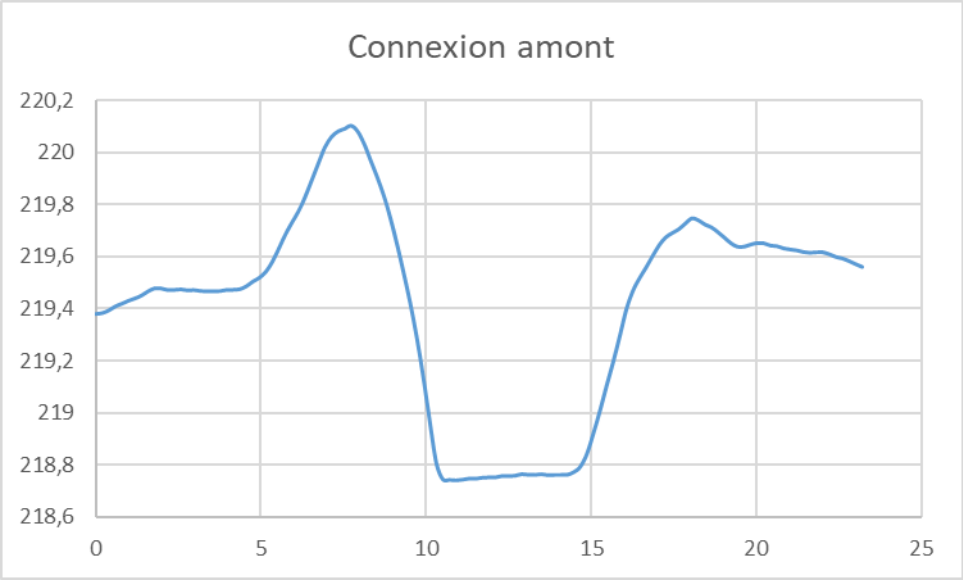

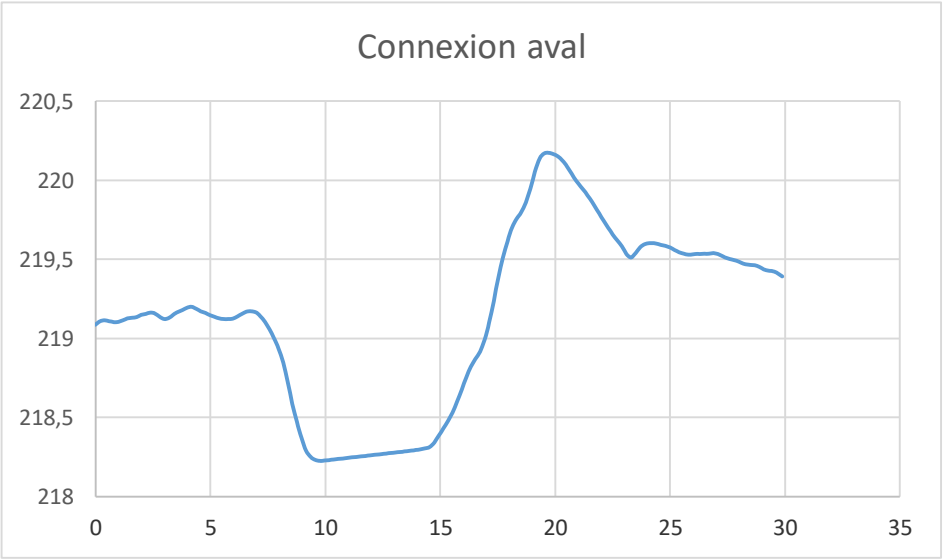


- Après travaux

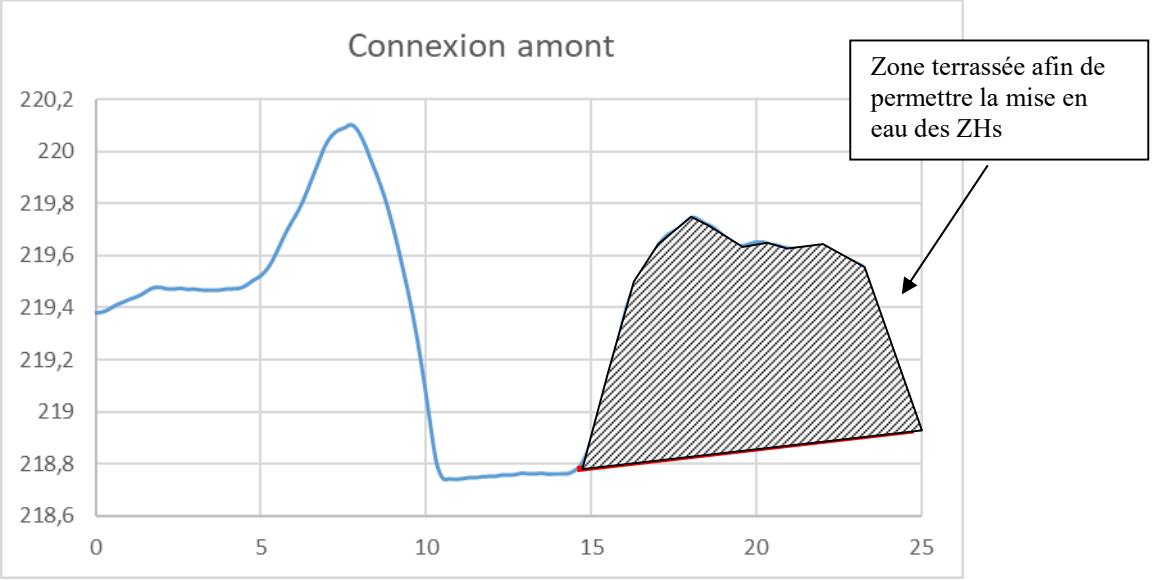


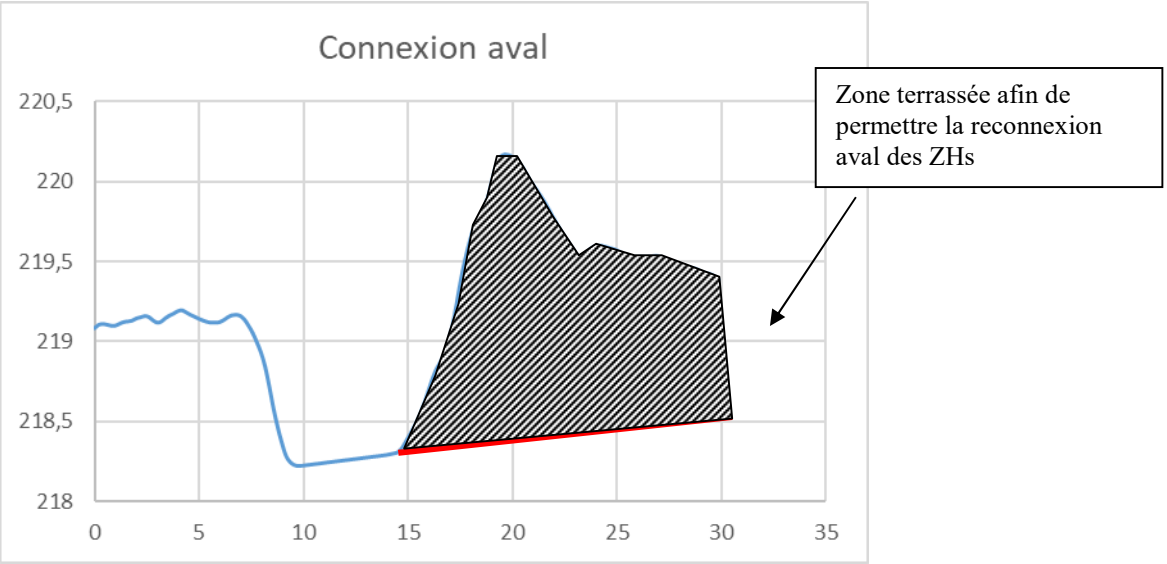

Profil en long

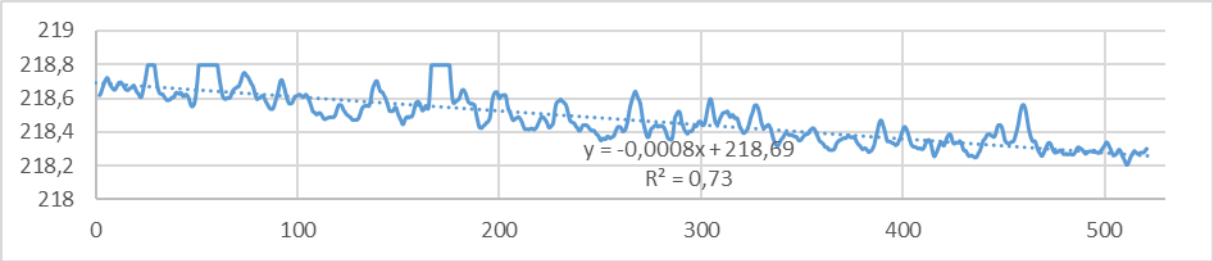


Le profil en long reste inchangé avant et après travaux.

# 4-Etat initial du site

## 4-a Localisation du projet au regard de l'habitat naturel et des espèces (faune, flore)

Le projet se situe sur un cours d'eau de 2ème catégorie.

Flore :

La recolonisation de l'espace en friche est intéressante, bien qu'il ne s'agisse pour l'instant que de ligneux type Peuplier et surtout Robinier (exotique). Des taches arbustives sont présentes aux abord du Muhlbach (Aubépine, Cornouiller, Sureau), tout comme de très nombreuses espèces opportunistes (Solidage en particulier). La ripisylve du Muhlbach forme un corridor important mais discontinu sur le linéaire.

La majorité des espaces cultivés est dévolue à la culture du maïs (accentué par l'irrigation). Par ailleurs, l'utilisation d'engrais entraine le développement de plantes eutrophiles.

Faune :

Le Muhlbach présente un linéaire relativement favorable à la faune. Parmi les principales espèces inventoriées au droit du projet, se trouve :

- La taupe
- Le lièvre brun
- Le lapin de garenne (population importante en bordure des champs)
- Le chevreuil (quelques individus repérés lors de visite sur site)
- Le renard
- Le blaireau

Une activité importante nocturne témoigne de la présence de chiroptères au droit du site, dont une espèce en particulier : le Grand Murin. Cette chauve-souris cherche des territoires de chasses dégagé comme les prairies et les pelouses.

Oiseaux :

Les deux espèces les plus fréquentes et traduisant une bonne disponibilité de milieux favorables sont le Tarier pâtre et la Fauvette grisette. Les observations sont nombreuses dans la zone industrielle et portuaire de la ZIMR et plusieurs couples se reproduisent autour de petits sites dans l'espace agricole. Le Bruant jaune, un peu moins présent, partage des milieux assez proches. La Pie-grièche écorcheur, observée en 5

sites en 2016, est également indicatrice d'une fonctionnalité avec présence d'insectes en quantité suffisante pour l'établissement d'au moins deux couples.

Le territoire communal sert aussi de halte à l'espèce durant sa migration. Les espèces de ces stades de recolonisation forestière traduisent à la fois un enjeu et une certaine fonctionnalité. Celle-ci est manifeste au sud-ouest de la commune, où les axes routiers entravent peu les déplacements d'oiseaux, ainsi que le long du Muhlbach aval (contact avec le Bois au sud de l'usine SOLVAY). La grande friche HOLCIM concentre aussi un nombre important de couples nicheurs.

(Extrait de l'atlas de la biodversité – CLIMAX, 2016)

Reptiles :
Les 2 espèces de reptiles identifiées sont :

- Le Lézard des murailles, qui est une espèce commune
- Le Lézard agile, plus discret et un peu plus rare, plus habitué aux milieux frais et humides

Ces espèces seront donc positivement impactées par le projet puisqu'il vise à recréer des milieux plus favorables (lisières fraîches, abords des cours d'eau, pierrier).

Insectes :
Sur l'ensemble du territoire de la commune, 72 espèces d'insectes ont été inventoriées. La sensibilité des insectes aux pesticides et aux pratiques intensives (fauches répétées, irrigation…) les rend particulièrement vulnérables. Les espèces les plus remarquable au droit du projet sont :

- L'Oedipode aigue-marine
- Le Criquet des roseaux

A noter que l'Oedipode aigue-marine est l'espèce la plus rare présente de l'espace périurbain d'Ottmarsheim. Le peuplement de papillons et d'odonates est essentiellement constitué d'espèces communes. Les espèces les plus remarquables sont :

- L'Agrion de Mercure
- Le Sympetrum du Piémont
- Le Sympetrum de Fonscolombe

Ces espèces sont à la recherche de milieux aquatiques avec un courant faible, ce qui correspond au projet dans sa partie centrale.

Enfin, concernant les orthoptères, les milieux de praires sèches les plus favorables sont situés sur les berges du Canal d'Alsace. La création d'un milieu plus sec est aussi prévu dans le projet afin de diversifier au maximum les milieux.

Amphibiens :
Dans le secteur de Banztenheim, le sonneur à ventre jaune est potentiellement présent. Cela se matérialise par une zone à enjeux faible à moyen sur le site d'étude :

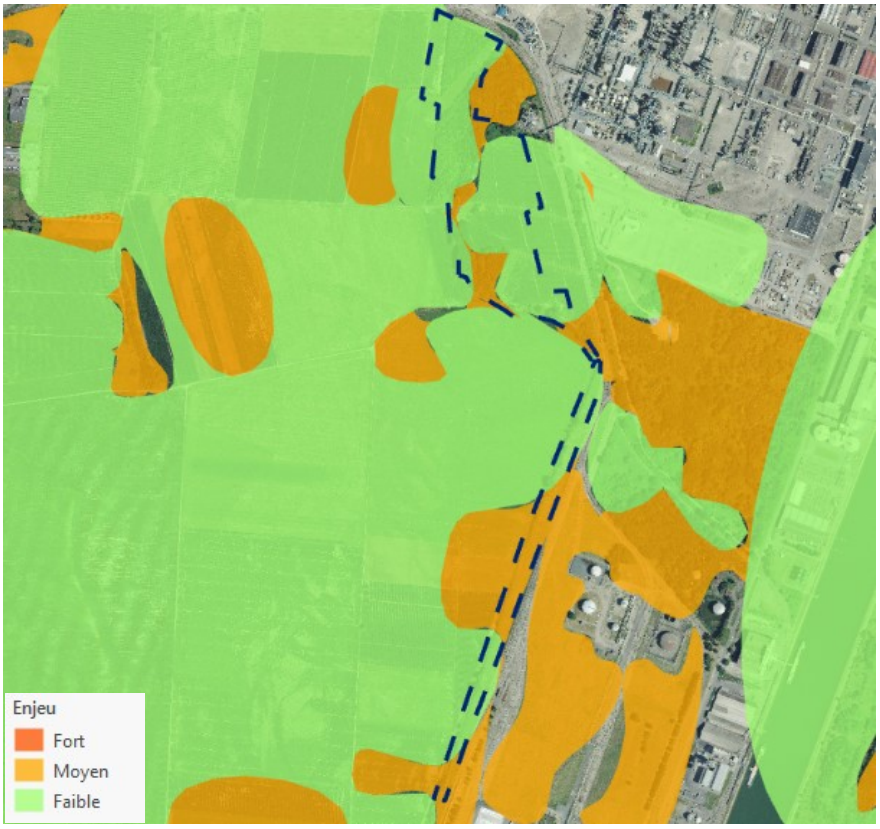


*Figure 1 : Zone d'enjeux pour le sonneur à ventre jaune, échelle 1/10 00ème (données BUFO et DREAL Grand Est, disponibles sur data.gouv.fr)*

## 4-b Localisation du projet au regards des zones sensibles

Voir le « Formulaire simplifié – Evaluation des incidences Natura 2000 » ci-joint.

## 5- Incidence du projet, mesures de réduction ou de compensation

Le tableau ci-dessous présente les incidences et mesures compensatoires envisagées.

| | **Etat initial** | **Incidence du projet (en + ou en -)** | **Mesures de réduction ou compensations** |
|---|---|---|---|
| Etat du lit mineur | Naturel | La berge rive droite sera ouverte à deux endroits | Replantation des raccords avec les zones nouvellement créées |
| Faune | Poissons | Perturbation mineur du milieu par les travaux aux niveau des connexions amont et aval. | Période d'intervention 1er avril au 31 octobre. |
| Flore | Champs/culture agricole | Transformation de champs en milieux rhénans | Pas nécessaire |
| Habitat | Champs/culture agricole | Milieux rhénans propices aux espèces d'amphibiens, oiseaux, odonates... | Pas nécessaire |
| Ressource en eau | Pas de lien | RAS | |

**L'incidence sur les milieux sera donc minime au vu du gain important pour le milieu.**

# 6-Compatibilité avec les documents réglementaires

## 6-a Compatibilité du projet avec le SDAGE, le SAGE et avec les objectifs de qualité des eaux :

Le projet est compatible avec le SDAGE qui prévoit dans l'orientation **T3-O7.5** Développer la renaturation, la recréation et la gestion des zones humides.
De plus le Guide de bonnes pratiques pour la gestion des milieux aquatiques, au paragraphe 2.1.1 prône la mise "en place des techniques constituant le meilleur compromis entre la gestion d'un éventuel problème hydraulique et la préservation des fonctions écologiques des écosystèmes."

Le projet ne se situe pas sur le périmètre d'un SAGE.

- ## 6-b Compatibilité avec le PGRI

Cette opération ne modifie pas l'inondabilité de la commune de BANTZENHEIM et CHALAMPE. Le Muhlbach est un cours d'eau géré pas une vanne et qui n'est donc pas soumis aux crues. Le projet est donc compatible avec le PGRI.